

Le financement du sport français

≈ 51,3 Md€ de dépense sportive nationale — 1,8 % du PIB (base INJEP 2023, retraitée)

Qui finance le sport ? La sphère privée — d'abord les ménages — en porte près de six dixièmes. Une fois le mécénat, le sponsoring et la dépense fiscale intégrés, la part publique atteint toutefois **plus de 40 %**.

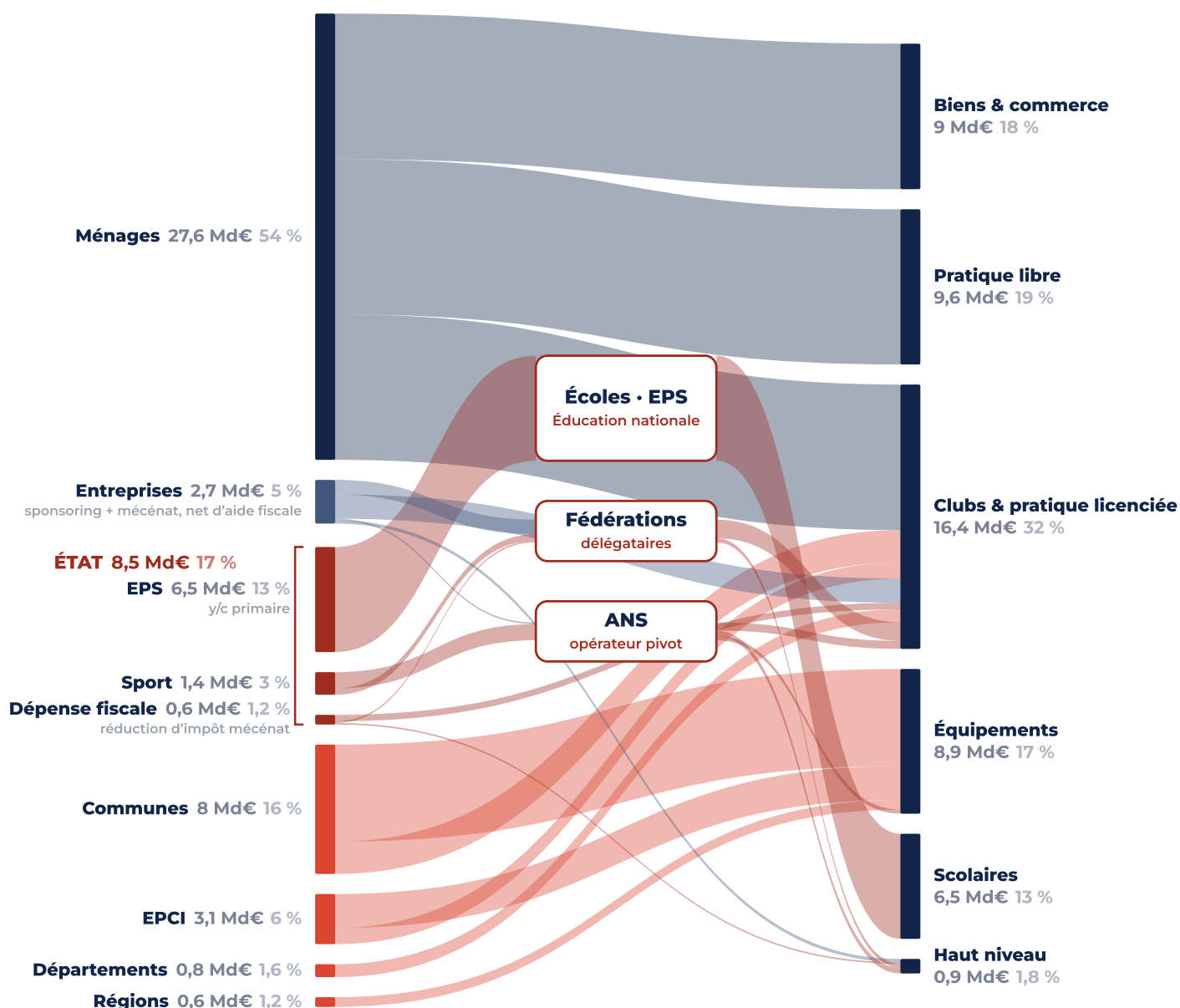
≈ **59 %** **PRIVÉ** | ≈ **41 %** **PUBLIC**

SOURCES DE FINANCEMENT

OPÉRATEURS INTERMÉDIAIRES

BÉNÉFICIAIRES FINAUX

Base INJEP 2023 (46 Md€) retraitée : mécénat ≈ 1,6 Md€ (Admical 2024) et sponsoring ≈ 1,7 Md€ (Nielsen Sport / Sporsora 2026) portent le privé à 3,3 Md€ perçus, dont ≈ 0,6 Md€ remboursés par l'État au titre de la réduction d'impôt (238 bis CGI) et donc reclassés en dépense publique — total **51,3 Md€, 1,8 % d'un PIB de 2 822 Md€**. Les 12,5 Md€ locaux ne sont pas « hors budget de l'État » : ses concours pèsent près d'un quart des recettes de fonctionnement du bloc communal. Opérateurs LFI 2026 / PLF 2027 ; crédits aux fédérations ventilés d'après les conventions d'objectifs ANS / MSJVA.



Les communes, le pilier — 8 Md€, plus des mises à disposition gratuites d'équipements non valorisées.

Le « budget des Sports » < 2 % — P219 + taxes affectées, hors Jeux ≈ 0,77 Md€ ; l'État pèse surtout par l'EPS et la dépense fiscale.

LECTURE

- Financement **privé** (ménages, entreprises)
- Financement **État** (EPS, sport, dépense fiscale)
- Financement **public local** (collectivités)

Le circuit des taxes affectées

LE CIRCUIT DES TAXES AFFECTÉES

L'État contribue plus au sport que les taxes affectées, même dé plafonnées

ANS ≈ 400 M€/an, dont ≈ 60 % de taxes affectées. Pour chaque taxe : **recette prélevée** vs **montant réellement affecté**, borné par un plafond.

Paris sportifs en ligne CGI 1609 tricies opérateurs agréés - produit brut des jeux

plafond 180,4

PRÉLEVÉ (PRÉV. 2026) **208 M€** AFFECTÉ À L'ANS **180,4 M€** AU BUDGET GÉNÉRAL **27,6 M€**

L'excédent au-delà du plafond part au budget général — comme la totalité des paris « en dur ».

Taxe Buffet • 5 % des droits TV CGI 302 bis ZE cession des droits audiovisuels (LFP, ligues)

plafond ≈ 59

RECETTE (RENDEMENT) **≈ 45 M€** AFFECTÉ À L'ANS **≈ 45 M€** (100 %) PLAFOND NON ATTEINT **- 10 à 15 M€**

Rendement en baisse depuis 2020 (crise des droits Ligue 1) : tout le produit est affecté, mais le plafond n'est jamais atteint.

■ affecté à l'ANS ■ reversé au budget général | plafond d'affectation

LE BILAN NET

exercice 2026

× 20 (budget général)

L'État remet au sport **vingt fois plus** de crédits budgétaires qu'il ne reprend d'excédent de taxes. Il est, et de loin, **contributeur net**.

Excédent des taxes affectées repris par le budget général **≈ 28 M€**

Dépense budgétaire du programme Sport (P219, y c. CTS) **≈ 548 M€**

Le plafond, un affichage

Il ne mord que sous le rendement (2018) ; sinon la ressource suit l'assiette (paris en ligne), pas le curseur voté.

2018 • la bascule

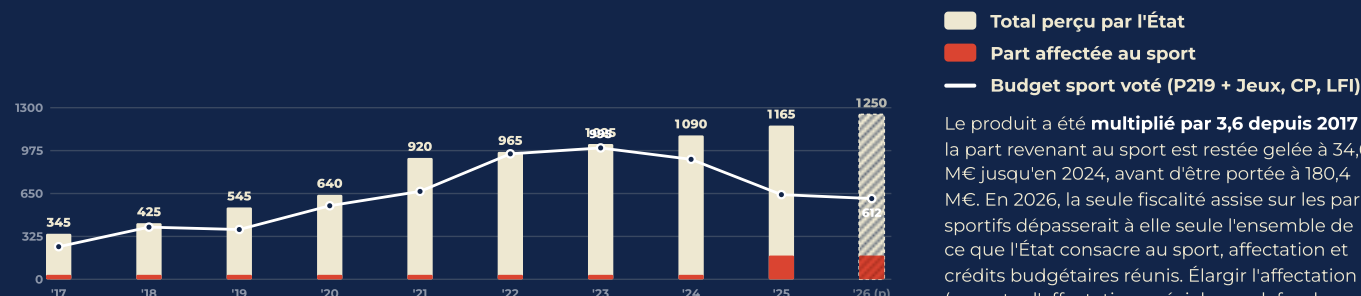
Plafonds abaissés **sous le rendement** : ≈ -140 M€. Le seul cas où le plafond a réellement amputé la ressource.

Euro 2016

Taxe additionnelle CNDS : **≈ 138 M€** perçus (2011-2017) sur 168 visés — recette dédiée uniquement aux grands stades.

LE POTENTIEL DES PARIS SPORTIFS

M€ courants

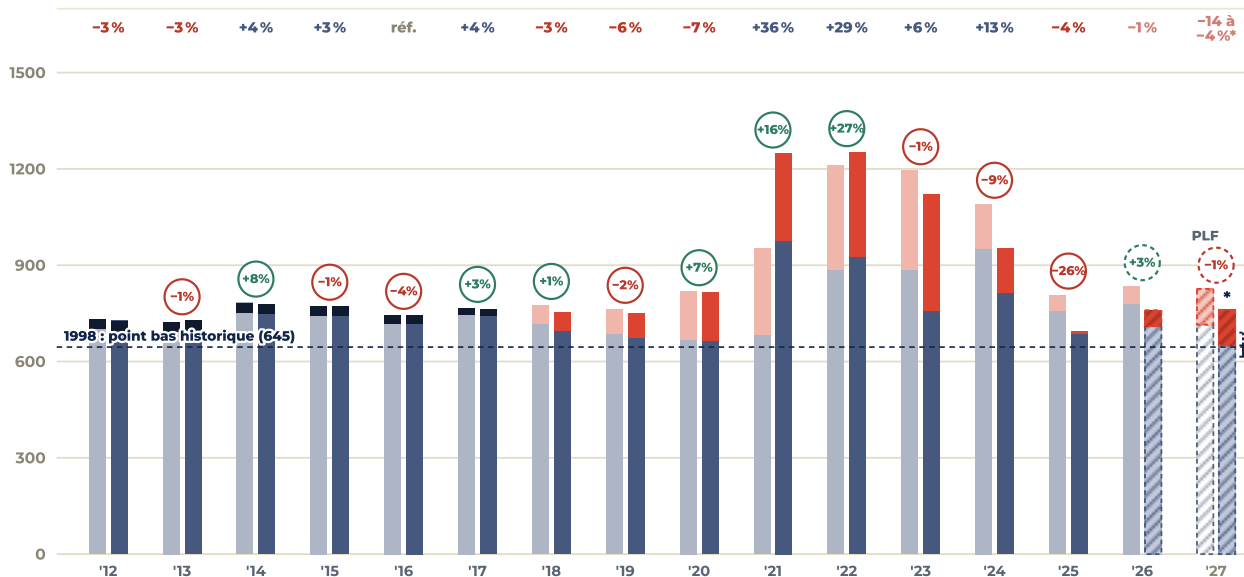


Prélèvements fiscaux spécifiques sur les paris sportifs (art. 302 bis ZH et ZI, art. 1609 tricies CGI), hors prélèvements sociaux (art. L. 137-21 CSS). Part affectée : plafond d'affectation voté en loi de finances (CNDS puis ANS). Budget sport : programmes 219 « Sport » et 350/385 « Jeux olympiques » (Paris 2024, puis Alpes 2030), crédits de paiement, LFI, euros courants. Sources : PLF, réponses ministérielles, rapports ANJ. 2026 : prévision PLF 2026 pour les recettes ; LFI 2026 pour le budget sport voté.

Périmètre **consolidé** : P219 (CTS reconstitués avant leur transfert de 2020) + ressources **ANS/CNDS** + Jeux (P350/P385). Chaque année, la **LFI votée** (clair) face à l'**exécution réelle** (foncé), **déflatés en euros constants 2026** (IPC INSEE).

CRÉDITS DE PAIEMENT + RESSOURCES AFFECTÉES, M€ CONSTANTS 2026

ÉVOLUTION EN % DE L'EXÉCUTION HORS JEUX ET HORS CHARGE EURO 2016 — ÉCART VS 2016, EN EUROS CONSTANTS 2026



■ Socle Sport (P219 + CTS + ANS) — LFI ■ Socle Sport — exécution ■ Jeux (P350/P385) — LFI ■ Jeux — exécution

■ hachuré — provisoire (exéc. 2026 estimée ; PLF 2027 déposé : socle voté 715 M€ constants, Jeux 111)

* Exécution 2027, fourchette conditionnelle : 615-650 M€ si le Pass'Sport n'est pas repris ; 650-690 M€ s'il est financé à niveau équivalent par la branche famille

■ dont charge Euro 2016 (stades + dette CNDS) ○ Taux d'évolution annuel de la LFI (euros constants 2026)

Un socle qui s'érode

En euros constants, le socle hors Jeux exécuté passe de **727 M€ en 2012 à 686 M€ en 2025** — une baisse réelle, masquée par des euros courants en hausse.

Euro 2016 · la part captée

Jusqu'en 2017, **≈ 24 M€/an** du socle CNDS partaient aux stades de l'Euro et au remboursement de la dette contractée sur la part non couverte par la taxe. Autant de moins pour la pratique.

2025-2027 · une trajectoire à surveiller

La sous-exécution date de 2023. En **2025 (-14%) et 2026 (-9% prév.)**, elle frappe un socle déjà redescendu. Le **PLF 2027** affiche une mission « stable » ; le programme Sport recule de **8,7 % (548 → 501 M€)**, dont environ 40 M€ correspondent au transfert du Pass'Sport aux caisses d'allocations familiales. Selon que ce financement est repris ou non, l'exécution 2027 se situerait entre **615 et 690 M€ constants**, au voisinage ou en dessous du point bas de 1998.

Lecture — hors Jeux et hors charge Euro 2016, l'exécution suit une **nette tendance haussière à partir de 2020**. Cette tendance s'est non seulement arrêtée, mais **inversée à partir de 2025** : exécuté au rythme actuel, le PLF 2027 se situerait entre 615 et 690 M€ selon le sort du Pass'Sport, transféré aux caisses d'allocations familiales : **au voisinage du point bas de 1998, voire en dessous**. La vraie variable reste l'**exécution** : le rabotage en gestion réduisait un budget au sommet en 2023-2024 ; depuis 2025 il s'ajoute à une baisse déjà votée.

POURQUOI LE DÉBAT SUR LE PLAFOND EST UN FAUX DÉBAT

L'ordre de grandeur — l'ensemble des taxes réellement affectées (≈ 225 M€) pèse moins de la moitié de la dépense budgétaire du ministère. Le sport n'est pas financé par « ses » taxes : il est financé par le budget général.

Le gain d'un déplafonnement total — ≈ 28 M€, soit environ 5 % des crédits du MSJVA. Une revendication légitime, mais qui ne change pas l'équation financière du sport français.

Où se joue vraiment l'effort — dans le niveau des crédits votés et, surtout, dans leur exécution : les annulations en gestion depuis 2023 portent sur des montants très supérieurs à l'enjeu du plafond — c'est l'objet de cette page.